Lettre aux parents sur les installations

Les représentants au CA des personnels enseignants attirent vote attention sur les conséquences de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme implique une utilisation plus importante des installations sportives pour l’animation périscolaire des é de l’école primaire.

Ceci entrainera l’impossibilité de mise en place des programmes de l’EPS (et donc un enseignement au rabais).

Concrètement, les enseignants d’EPS devront faire cours dehors ou dans la court du collège à partir de 15h et ne pourront plus proposer la diversité d’activité et un enseignement de qualité pour tous les enfants.

Nous sollicitons voter soutien pour interpeler le Conseil Général sur son obligation (légale) à donner les moyens pour l’enseignement de l’EPS (de par la décentralisation des missions de service publique)